Image not found or type unknown

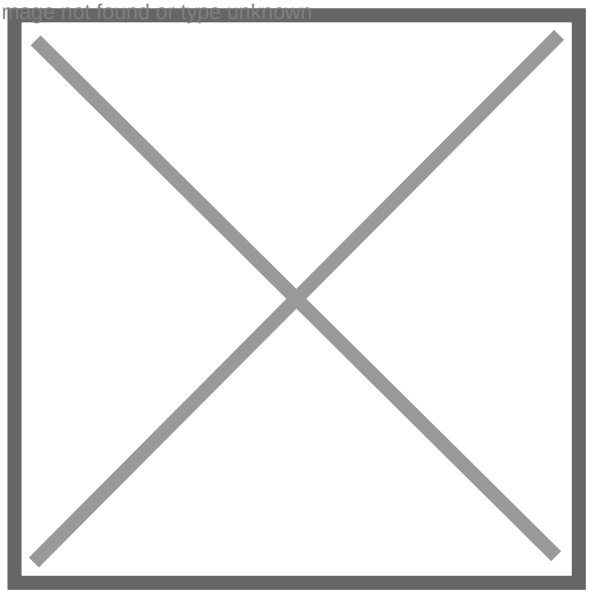

Condition du bail non respectée par le propriétaire

Par **Juliom**, le **22/03/2012** à **19:48**

Bonjour,

Nouvellement locataire d'un appartement dans un bâtiment neuf depuis mi décembre 2011, mon propriétaire qui m'a promis un box fermé (inscrit dans le bail) ne tient pas sa "promesse".

Avant mon arrivé dans l'appartement les travaux étaient sensés se faire très prochainement avec la porte du box qui été déjà commandée.

J'ai attendu un mois sans aucune nouvelle. Je suis allé voir l'agence bailleur leur signalant que rien n'avait été fait et que je m'inquiétais. On m'a dit que la porte avais du retard dans la livraison.

OK. Pour le bénéfice du doute et la bonne foi j'attends encore.
Un mois plus tard toujours pas de nouvelle, je vais à la chasse aux infos comme d'habitude. De promesse en promesse mon box est sensé se faire chaque semaine suivante. On arrive en mars toujours rien et aucune date.

J'envoie donc une mise en demeure avec AR réclamant mon garage et signalant que tant que je ne l'ai pas je stoppe les payements.

Réponse immédiate de l'agence et de mon propriétaire qui sort de son mutisme et m'envoie un mail (genre pas content, qu'il est désolé mais que néanmoins si je ne suis pas satisfait je peux aller ailleurs). Le lendemain de ma lettre donc, la porte du box est installée! Miracle ? Non. Il n'y a pas de cloison.

A cela vous rajoutez un délai de deux semaines, ce qui nous amène à aujourd'hui, pour que enfin une cloison s'installe !

Mais... Celle-ci est un grillage qui ne tient à des piliers que par de simples écrous. Lequel grillage ne monte pas jusqu'au plafond, on passe donc aisément par dessus. Je ne peux donc rien y entreposer car on y voit tout et on y pénètre comme dans un moulin. Cerise sur le gâteau, une fois dedans, on peut ouvrir la porte de l'intérieur.

Je suis à bout et désespéré ! Que puis-je faire s'il vous plaît pour avoir au moins un garage fermé sécuritaire et ne pas me faire pénaliser du fait que je n'ai pas payé le loyer de ce mois ci.

MERCI.

Par **cocotte1003**, le **23/03/2012** à **08:02**

Bonjour, vous avez signé un bail avec un garage ou un box car pour le moment vous avez bien un box mais pas un garage, cordialement

Par **Marion2**, le **23/03/2012** à **08:40**

Bonjour,

Vous avez eu tort de ne pas régler votre loyer ce mois-ci, vous vous êtes mis dans votre tort et vous risquez d'en subir les conséquences.
C'est la dernière des choses à faire.

Cdt

Par **Juliom**, le **23/03/2012** à **18:06**

J'ai prévu de régler mon loyer mais je me permets d'en déduire le coût que j'en estime du garage. Car oui, il s'agit d'un garage sur le bail et non d'un box.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés